



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0630

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme d'investissement 2009 - Direction de la propreté - Individualisation d'autorisations de programme**

service : **Direction générale - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0630**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Programme d'investissement 2009 - Direction de la propreté - Individualisation d'autorisations de programme**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées sont celles pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini et les crédits de paiement délibérés et inscrits chaque année.

Elles concernent l'essentiel des investissements de la direction de la propreté.

L'enveloppe des opérations globalisées pour la direction de la propreté est fixée, pour l'exercice 2009, à 5 600 000 €.

Les besoins d'investissement pour chaque opération sont les suivants :

Les bouches de lavage (opération 1786)

a) - Enjeux

La direction de la propreté gère un patrimoine de 10 677 bouches de lavage et paie un forfait de maintenance de 66,55 € l'unité. Ces équipements visent à améliorer la qualité globale du nettoyage assuré par les agents communautaires.

Toutefois, il apparaît, au regard de l'évolution urbaine et des modes de faire du nettoyage, que ces bouches de lavage soit peuvent avoir un usage détourné (bouches d'arrosage pour les communes ou autres usagers ou riverains), soit sont inutilisées.

Les travaux envisagés portent sur une optimisation du parc en supprimant les bouches inutilisées. Une démarche de suppression est ainsi envisagée sur la subdivision Net 4. Le coût de suppression d'un équipement est de 990 € HT et peut être ramené à 550 € HT en coupant uniquement l'eau et laissant apparent l'équipement.

b) - Propositions pour 2009

Il est ainsi proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 65 000 €, ce qui représente la suppression de près de 100 bouches de lavage en 2009 sur la subdivision Net 4, soit environ 30 % du parc du secteur.

Les centres de recyclage et de stockage des déchets urbains (opération 1772)

a) - Enjeux

Cette opération permet la mise en conformité au titre des ICPE des centres de stockage de déchets et d'adapter les déchèteries aux évolutions du tri. La prise en charge de ces dépenses est répartie entre la direction de la logistique et des bâtiments et la direction de la propreté.

Le programme de dépenses pour 2009 est le suivant :

- pour les déchèteries :

- . accueil des déchets dangereux des ménages (DDM) et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : acquisition d'abris, mise en sécurité de ces abris, acquisition de conteneurs : 20 000 €,
- . mise en place de bungalows dans les recycleries : 20 000 €,

- pour les centres de stockage des déchets :

- . sur le site à Rillieux la Pape, diagnostic de post-exploitation : 10 000 €,
- . sur le site à Genas, transformation du site de classe II en classe III : recherche d'eaux souterraines préalablement aux travaux de drainage : 15 000 €.

b) - Propositions pour 2009

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 65 000 €.

Le gros entretien et le renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon Sud (opération 1780)

a) - Enjeux

L'usine d'incinération de Lyon Sud exploitée en régie et mise en service en 1989 a une durée de vie théorique de 30 ans. Lors de sa construction, un plan de maintenance et gros entretien a été établi pour chaque élément constitutif de cet équipement.

Il est rappelé que le défaut d'entretien et de renouvellement génère des coûts de délestage importants lorsque des pannes surviennent. Ces pannes entraînent également des investissements plus coûteux que dans les conditions d'une maintenance régulière.

A titre de comparaison, sont présentés en annexe les coûts de fonctionnement des usines de Lyon Nord (en concession) et Lyon Sud.

Le détail des travaux et achats de renouvellement prévus pour 2009 est le suivant :

- entretien de matériels : achat d'une piste neuve de grille d'incinération et d'un compresseur neuf : 165 000 €,
- traitement des fumées : achat de pulvérisateurs, de vannes et pompes de lavage, achat de clapets électrofiltres : 515 000 €,
- travaux sur chaudières : 730 000 € de fournitures, notamment de tubes et de surchauffeurs et 900 000 € de travaux de gros entretien,
- rénovation des réseaux de vapeur industrielle : 240 000 €,
- entretien électrique : travaux de régulation : 150 000 €,
- fournitures et changement de turbo alternateurs : 420 000 €.

b) - Proposition pour 2009

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 3 120 000 €.

Les matériels techniques du service propreté (opération 1798)

a) - Enjeux

L'ensemble de ce budget a pour objectif de maîtriser les coûts de fonctionnement avec des équipements plus performants et fiables et de renouveler le parc matériel.

b) - Proposition pour 2009

- 120 000 € pour renouveler et acquérir du matériel de viabilité hivernale dont 5 saleuses de 2 mètres cubes équipées de saumureuse, ainsi que 5 lames de déneigement,
- 230 000 € pour l'ensemble des subdivisions afin d'acquérir et de renouveler des chariots de bacs roulants, des bacs à sel, rotatifs, souffleries, corbeilles, équipements de lavage haute pression, groupes électrogène, chariots élévateurs etc. et ainsi répondre aux besoins d'activité quotidiens des subdivisions.

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 350 000 €.

Les poids lourds propreté (opération 1792)

a) - Enjeux

La direction de la propreté gère un parc de 230 poids lourds et 90 engins :

- 111 bennes à ordures ménagères (BOM),
- 31 balayeuses de grande capacité (BGC),
- 18 balayeuses de voies étroites (BVE),
- 6 balayeuses de trottoir (BT),
- 3 micros balayeuses,
- 14 laveuses,
- 51 camions,
- 6 véhicules de déneigement,
- 90 épandeurs de fondant, 95 lames et robots de déneigement (destinés au marché de viabilité hivernale/entreprises).

Le renouvellement s'effectue par rapprochement aux durées d'amortissement qui correspondent le plus souvent à une usure de l'équipement et à des périodicités d'interventions lourdes.

Le suivi régulier et la maintenance préventive assurés par nos ateliers intégrés permettent d'allonger la durée de vie de nos équipements :

- bennes à ordures ménagères : 9 ans, soit un renouvellement de 12 BOM/an,
- balayeuses grande capacité : 6 ans, soit un renouvellement de 5 BGC/an,
- balayeuses de voies étroites : 4 ans, soit un renouvellement de 4 BVE/an,
- balayeuses de trottoirs : 4 ans, soit un renouvellement de 2 BT/an,
- laveuses : 8 ans, soit un renouvellement de 2 laveuses/an,
- camions : 12 ans, soit un renouvellement de 4 camions/an.

Certains de ces véhicules (BGC, BVE, BT, laveuses) travaillent sur 2 postes dans la journée, en 6 jours par semaine, quelques-uns en 6 jours et demi.

Dans le contexte de la mécanisation des tâches de nettoyage, les balayeuses de voies étroites et de trottoir se substituent partiellement aux machines de grande capacité surtout utilisées en extérieurs agglomération.

Les propositions de renouvellement en matériels lourds pour les années 2005, 2006, 2007 et 2008, à l'origine de la détermination du montant de la programmation pluriannuelle des investissements, ont été contrariées du fait de la mise aux normes de l'usine d'incinération qui a utilisé la presque totalité du budget d'investissement de la direction de la propreté. Le budget accordé en 2008 n'a pas permis d'atteindre le niveau annuel de renouvellement souhaitable (rapport coût d'achat / coût d'entretien).

Pour mémoire, les acquisitions des années antérieures ont été pour les :

Libellé	2005	2006	2007	2008	Conséquences
bennes à ordures ménagères	15	6	11	8	soit un déficit de 8 BOM (20 %) sur 4 ans
balayeuses grande capacité	5	1	4	7	soit un déficit de 3 BGC (18 %) sur 4 ans
balayeuses de voies étroites	2	0	8	0	orientation vers location full service
balayeuses de trottoir	6	0	0	0	réflexion sur utilisation laveuses seules
camions, équipement pour viabilité hivernale, voirie	4	5	6	5	conforme aux besoins

Ces éléments sont à considérer dans le cadre d'un renouvellement normal et du choix de la direction du nettoyage de laisser disparaître les laveuses au profit des balayeuses de grande capacité et d'introduire de la location de balayeuses de trottoir et de voies étroites avec maintenance associée.

De même, une partie du parc (10 véhicules) destiné à assurer les premières urgences de déneigement sera constitué de matériel en location saisonnière.

D'une manière générale, et malgré les alertes, le renouvellement des matériels a accusé un retard certain depuis les 10 dernières années.

En effet, la plus ancienne des BOM a 14 ans et 36 bennes à ordures ont dépassé l'âge de mise en réforme, la moyenne d'âge du parc est de 7,10 ans.

En ce qui concerne les laveuses, la plus ancienne a 17 ans et la plus récente a 8 ans.

Concernant les BGC, 17 d'entre elles ont plus de 8 ans.

La moyenne d'âge des véhicules de déneigement dédiés est de 17 ans.

Dans les propositions qui suivent, le renouvellement concerne :

- des bennes à ordures ménagères de plus de 9 ans,
- des BGC datant de 1997 et 1998,
- des camions grue de 14 à 16 ans.

Le niveau des budgets d'investissement précédents a conduit à différer donc à limiter le renouvellement des matériels poids-lourds.

Il en résultera forcément une augmentation des coûts de fonctionnement (réparations plus coûteuses en fournitures et main d'œuvre, nécessité d'effectuer tous les travaux de mise en conformité prévus par les textes, etc.), une diminution de la fiabilité des matériels (augmentation des pannes et de l'immobilisation des véhicules) qui se traduira par une réduction des prestations attendues par les exploitants, donc une diminution du service rendu aux habitants.

Afin de limiter ces conséquences et de proposer un lissage de cette remise à niveau correspondant mieux aux capacités d'investissement, les besoins à satisfaire en matière de renouvellement des véhicules poids lourds, étalés sur la période 2009/2012, sont les suivants :

Type de matériel	2009	2010	2011	2012
BOM	13	13	13	13
balayeuses grande capacité	0	4	4	4
balayeuses voie étroite				
balayeuses de trottoir				
camion benne avec grue		2	2	2
montant € TTC	2 M€	3,2 M€	3,3 M€	3,3 M€

b) - Propositions pour 2009

En ce qui concerne le nettoyage, 2009 verra l'entrée en vigueur d'une stratégie de location de balayeuses aspiratrices, électriques et compactes, ceci afin d'améliorer la disponibilité du matériel.

Néanmoins, 3 balayeuses grande capacité, assimilables à des poids lourds, seront achetées pour un montant de 450 000 €.

S'agissant de la collecte, il est proposé de renouveler les BOM 7 mètres cubes et 20 mètres cubes les plus anciennes et d'acquérir 2 camions bennes avec grue.

Il s'agira également d'anticiper le dispositif d'acquisition de pots catalytiques sur des véhicules de moins de 5 ans, afin de les rendre compatibles aux nouvelles normes euro 4.

Ces acquisitions sont estimées à 2 000 000 €.

Il est proposé d'individualiser l'opération poids lourds propreté à hauteur de 2 000 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation des autorisations de programme globales suivantes :

- C3 gestion des déchets et de la propreté, sur les opérations :

. n° 1772 centre de recyclage et de stockage des déchets - 2009, pour un montant TTC de 65 000 € en dépenses, à la charge du budget principal,

. n° 1780 usine d'incinération Lyon Sud - 2009, pour un montant TTC de 3 120 000 € en dépenses à la charge du budget principal,

- n° 1732 poids lourds propreté - 2009, pour un montant TTC de 2 000 000 € en dépenses, à la charge du budget principal,

- C4 gérer le cycle urbain de l'eau, sur l'opération n° 1786 bouches de lavage - 2009, pour un montant TTC de 65 000 € en dépenses, à la charge du budget principal,

- D1 assurer le fonctionnement des services, sur l'opération 1798 matériels techniques propreté - 2009, pour un montant TTC de 350 000 € en dépenses, à la charge du budget principal.

2° - Les sommes à payer seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercices 2009 et suivants - fonctions 812 et 813 à la subdivision intéressée des chapitres 21 et 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.